



MAKRO – PLAN SOCIAL SIGNÉ

Les conventions collectives de travail à propos du plan social sont à présent signées par tous. En voici une fois encore les principaux points. Le SETCa est parvenu à ce que les conditions que nous avons posées dès le début soient reprises au maximum dans le texte de la CCT. La réduction de personnel est limitée au maximum et passera essentiellement par le RCC. Il n'est pas question de licenciements secs. S'agissant des contrats à durée déterminée et des intérimaires, la concertation se poursuivra dans les sièges. Il y aura une garantie d'emploi après les départs dans le cadre de cette restructuration.

Le texte de CCT ne fixe pas de chiffres définitifs concernant la réduction de personnel, mais reprend en revanche clairement une occupation minimum en-deçà de laquelle l'on ne peut pas aller.

Le travail n'est pas fini. Les plus de 27 millions d'euros d'investissements devront engendrer un nouvel élan commercial. Il conviendra dès lors de négocier à propos d'un encadrement plus avancé pour le personnel. Cette négociation aura lieu dans le courant du mois de juin. Nous ne manquerons bien sûr pas de vous tenir informés.

RCC (ancienne prépension)

- À partir de 56 ans dans tous les sièges, dérogation possible pour raisons sociales. Un dossier pour abaisser l'âge de la prépension sera déposé prochainement au ministère de l'Emploi.
- Complément d'entreprise, en plus de l'allocation de chômage, correspondant à 80% de la différence entre le salaire mensuel net (calculé en douzièmes du salaire annuel, y compris donc toutes les primes et aussi avec le pécule de vacances et la prime de fin d'année, même celles qui sont variables) et l'allocation de chômage.
- Maintien de la couverture décès.
- Poursuite du paiement de la prime à l'assurance de groupe.
- Pour les travailleurs déjà en préavis actuellement pour une prépension « ordinaire », le projet de texte prévoit que l'indemnité complémentaire sera calculée pour eux aussi sur la base de 80%, alors qu'ils n'auraient eu droit autrement qu'à 50%.
- Droit à toutes sortes d'avantages (éco-chèques, bon de Noël, réduction sur achats, bon d'achat) lors du départ.
- Alternative via pension anticipée pour les travailleurs qui, pour toutes sortes de raisons, ne peuvent aller en RCC.



CRÉDIT-TEMPS

- Possibilité de prendre du crédit-temps à raison d'1/5e à partir de 50 ans avec indemnité brute supplémentaire de 40 EUR par mois en plus du salaire à 4/5e et de la prime de l'ONEm. Pour ceux qui y ont recours à partir de 55 ans, il convient d'y ajouter une prime du fonds social de 69 EUR par mois.
- Possibilité de prendre du crédit-temps à mi-temps à partir de 55 ans avec indemnité brute supplémentaire de 100 EUR par mois en plus du salaire à mi-temps et de la prime de l'ONEm.

TRANSFERTS INTERNES

- Procédure de changement de rayon et/ou changement de fonction dans une catégorie identique ou inférieure : maintien des conditions salariales (y compris l'évolution future). Il sera tenu compte au maximum des desideratas des travailleurs. Contrôle à cet égard par le biais de l'indispensable assistance syndicale. Dans un certain nombre de cas, des mutations vers une fonction d'une catégorie salariale supérieure seront prévues.

INDEMNITÉ DE MOBILITÉ

- En cas de mutation (à la demande du travailleur dit et donc avec son accord) vers un autre lieu au sein de MAKRO/METRO, une indemnité de déplacement supplémentaire sera prévue au cours des 2 premières années.

Plus d'informations concernant tous les détails de ces mesures auprès de vos délégués syndicaux du SETCa.

Il est important que les travailleurs qui quittent l'entreprise maintenant puissent le faire avec des avantages plus que convenables.

Il est important que les travailleurs qui restent chez MAKRO puissent continuer à travailler dans des conditions correctes. Le plan social prévoit déjà, pour ce faire, les mesures d'accompagnement nécessaires dans le cadre des mutations auxquelles de nombreux travailleurs seront quoi qu'il en soit confrontés.

D'autres points doivent encore être abordés. Vos délégués du SETCa les prendront à cœur dans votre intérêt. Les négociations à ce propos se poursuivront au mois de juin.

Makro a besoin de perspectives, également et surtout pour les travailleurs.

Le SETCa s'y attelle.

ENSEMBLE, ON EST PLUS FORTS !